

4. 5 et 6. Gestion des pentes avalanches situées au-dessus des zones d'habitations, des voies de communication, des forêts et des installations touristiques

Cet exercice sera revu et, pour plus de compréhension, réparti en exercices personnels comme suit :

1. Gestion des pentes avalanches situées au-dessus des zones d'habitations
2. Gestion des pentes avalanches situées au-dessus des voies de communications et des forêts
3. Gestion des pentes avalanches situées au-dessus des installations touristiques.

Néanmoins dans le but de disposer, tout de même d'éléments pas négligeables pour les travaux futurs, il a été tenu compte de l'excellent travail des membres.

Ci-après un premier exercice de ce thème

La gestion de ces pentes diffère d'un pays à l'autre. Elles sont surveillées par :

- des postes de mesures manuelles
- une webcam
- une station automatique
- un contrôle visuel de ces pentes
- des appareils de signalisations donnant l'information sur la situation de la quantité de neige et de la direction du vent.

Le déclenchement artificiel peut être autorisé, cela dépend des pentes à déclencher.

La responsabilité, selon le genre de pente, en incombe soit à l'Autorité communale, soit au chef de sécurité, soit à une commission avalanche / Directeur des pistes / Autorités... etc.

Les précautions à prendre avant tout déclenchement sont :

- la fermeture des accès,
- l'information à la population,
- le survol de reconnaissance, si possible
- l'évacuation de la population des habitations situées en aval
- pour les habitations : fermeture des volets / stores.

La décision de fermer un secteur avalancheux

La décision de fermer doit être prise lorsque les conditions l'exigent, selon un processus et un cahier des charges bien établis et agréés par les responsables et les autorités.

Une première information (pré-alerte) doit être annoncée aux intéressés (fermeture d'un accès ou l'évacuation d'habitations).

Les critères qui peuvent inciter les responsables à procéder à une évacuation ou une fermeture sont, entre autre, la probabilité d'un déclenchement spontané d'une avalanche (chute de neige en abondance, vent tempétueux, température, prévisions météorologiques, ...etc).

Les précautions à prendre sont :

- d'informer la population (autorités),
- tenir à jour la liste des habitations situées en zone de danger. Tenir à jour la liste des propriétaires avec les n° de téléphone des personnes concernées,
- fermeture d'un accès ou évacuation d'habitations par la police,

- suivre l'évolution des derniers bulletins d'avalanches,
- effectuer, si possible, un profil stratigraphique du manteau neigeux,
- placer des barrières,
- afficher au pilier public les informations inhérentes aux décisions de l'Autorité politique et des responsables de la sécurité,
- fermer la zone, notamment sur les pistes par des filets,
- placer des sentinelles si nécessaires,
- disposer de check-listes afin de ne rien oublier, fermer les accès et les zones dangereuses,
- toujours imaginer le pire par rapport à la situation réelle,
- s'il y a du minage, vérifier son effet.

Les méthodes possibles pour prévenir l'écoulement d'une avalanche sur ces zones pourraient, selon la situation, être :

- la construction de protection avalanches (très coûteux),
- construire des « pare-neige » sur les arrêtes pour éviter des accumulations de neige dans les couloirs,
- si possible, le déclenchement programmé à distance avec des explosifs, Gazex, catex,...etc,
- un couloir proche ou éloigné d'une zone potentiellement dangereuse et non surveillée peut créer, également, des problèmes et des surprises. Il y a donc lieu d'être très attentif sur les dangers sur l'ensemble de la région.

La bonne connaissance des lieux, l'expérience personnelle, l'historique des avalanches, les prévisions météorologiques et des avalanches par des Instituts spécialisés, les renseignements pris auprès des aînés sont des éléments à analyser et surtout à ne pas négliger.